

# **Pourquoi l'infirmier coordinateur est-il le mieux placé pour réaliser les prélèvements de cornées et de feuilletts épidermiques**

M. Barnaba - C. Madonia – E. Marchetti – M. Montagud  
Coordination des dons d'organes et tissus  
Centre Hospitalier Henri Duffaut - AVIGNON  
AFCH 06/06/2019



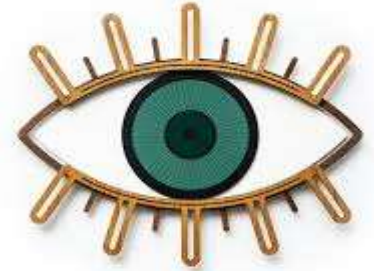
**25<sup>èmes</sup> Journées**

**5, 6 et 7 juin 2019 - La Baule-Escoublac**

**Absence de conflit d'intérêts  
en lien avec la présentation**

# Prélèvement de cornées

- Historique :
- ✓ Première autorisation en Août 2013 avec une coordinatrice autorisée sur deux
- ✓ En Janvier 2015 deux coordinatrices autorisées
- ✓ De Octobre 2016 à Août 2017 une coordinatrice autorisée
- ✓ A partir de Août 2017 trois coordinatrices autorisées
- ✓ Renforcement de l'équipe par une IDE (ligne d'astreinte) délégation obtenue en Août 2018



# Problématique

- Disponibilité des OPH
  - ✓ H 24 (PMOT)
- Organisation du prélèvement
  - ✓ Délais
  - ✓ Horaire chambre mortuaire
- Manque de pratique (internes) et/ou de temps pour réaliser le prélèvement de façon optimale



# Le projet



## COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

«Prélèvements de cornées dans le cadre de prélèvements de tissus et/ou de prélèvements multi organes sur personnes décédées»

- Précurseur dans l'écriture du protocole de coopération
- Adhésion de l'ensemble de l'équipe
- Autonomisation de l'IDE coordinatrice



# Le projet

- **LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 2 DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Les pièces suivantes sont à adresser au directeur général de l'Agence Régionale de Santé

1° Nom, prénom et adresse personnelle

2° Photocopie de la carte d'identité (recto-verso)

3° Déclaration des professionnels attestant de leur engagement mutuel d'adhésion à un protocole

4° Arrêté autorisant l'application d'un protocole

5° Fonctions exercées et lieu d'exercice

6° Déclaration sur l'honneur certifiant que l'intéressé respecte les obligations relatives à l'exercice de sa profession

7° Pour le professionnel en exercice libéral : l'attestation de responsabilité civile professionnelle couvrant les activités décrites dans le protocole considéré qui ont vocation à être effectuées

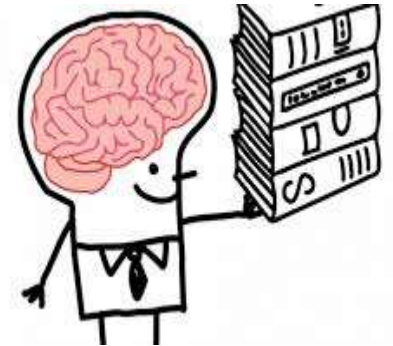
Pour le professionnel en exercice salarié : un document fourni par son employeur attestant de la souscription d'un contrat d'assurance au titre du quatrième alinéa de l'article L. 1142-2 du code de la santé publique ; OK déjà fourni pour l'équipe précédente

8° Accord de l'employeur en cas d'exercice salarié

9° Tous documents attestant de l'expérience, de la formation initiale et continue et des actions de développement professionnel continu, acquises dans le champ du projet de protocole présenté

# La formation théorique

- Cours théoriques effectués par un OPH (8 h)
  - ✓ Anatomie de l'œil et rôle de la cornée
  - ✓ Règles de bonnes pratiques
  - ✓ Critères de validation
  - ✓ Techniques et indications de greffe
  - ✓ Ponction sanguine et technique de prélèvement, restitution et restauration tégumentaire



# La formation pratique

- Cours pratiques avec OPH (20 h)
- ✓ Observation de 5 prélèvements de cornées
- ✓ 6 prélèvements réalisés sur des yeux de cochon
- ✓ 5 prélèvements avec OPH
- Validation de la technique





# Validation de la formation

## PROTOCOLE DE COOPERATION : PRELEVEMENT DE CORNEES DANS LE CADRE DE PRELEVEMENT DE TISSUS CARNET DE VALIDATION DES ACQUIS

ITEMS	EVALUATION			
THEORIE concernant le PRELEVEMENT	ACQUIS	DATE	NOM EVALUATEUR	SIGNATURE
Connaissance des règles de bonnes pratiques nationales du prélèvement de cornées	X	1/2/3/4	Agence de la Biomédecine	Cf. attestation de présence
Connaissances des particularités locales (CHPOT d'appartenance)	X	1/2/3/4	Agence de la Biomédecine	Cf. attestation de présence
Connaissance de l'organisation générale des prélèvements de cornées <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude du dossier médical et administratif</li> <li>• Aptitude à rechercher les facteurs de risques et les antécédents</li> <li>• Capacité à remplir le dossier cristal : pertinence des éléments, vérification</li> <li>• connaissance des contre indications médicales générales au prélèvement de cornées et des maladies transmissibles, et des contre indications ophtalmiques</li> </ul>	X	1/2/3/4	Agence de la Biomédecine	Cf. attestation de présence
Connaissance des moyens à mettre en œuvre pour améliorer le prélèvement de cornées en nombre et qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• moyens à mettre en œuvre pour être informé des décès</li> <li>• moyens à mettre en œuvre pour préserver la qualité des cornées</li> <li>• au moment du décès et dans les heures qui suivent le décès</li> <li>• dans l'organisation du prélèvement : les délais à respecter</li> </ul>	X	1/2/3/4	Agence de la Biomédecine	Cf. attestation de présence
Connaissance de l'organisation du prélèvement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien famille : Aisance et Pertinence Importance des éléments apportés et recherchés</li> <li>• Capacité à évaluer l'état des cornées</li> <li>• concernant la salle de prélèvement : le bio nettoyage, contrôle bactériologique</li> <li>• le matériel de prélèvement, sa désinfection et sa stérilisation</li> <li>• la gestion du matériel et des consommables</li> <li>• l'organisation du transport vers la banque de tissus</li> <li>• connaissance des risques</li> <li>• les déclarations de biovigilance</li> <li>• les documents à établir et à conserver</li> </ul>	X	1/2/3/4	Agence de la Biomédecine	Cf. attestation de présence

# Validation de la formation

PROTOCOLE DE COOPERATION : PRELEVEMENT DE CORNEES DANS LE CADRE DE PRELEVEMENT DE TISSUS  
**CARNET DE VALIDATION DES ACQUIS**

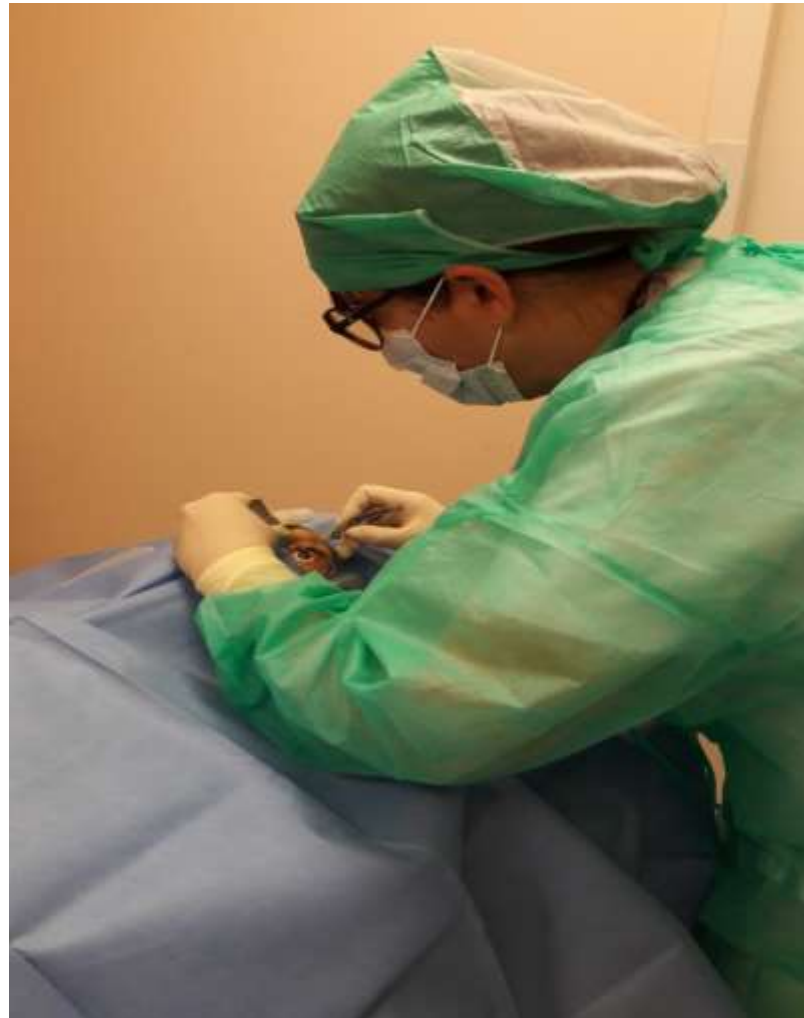
ITEMS	EVALUATION			
	ACQUIS	DATE	NOM EVALUATEUR	SIGNATURE
<b>THEORIE concernant le PRELEVEMENT</b>				
Connaissance anatomique et physiologique de l'œil	X	2 avril 2014	Dr Guigou	
Aspects macroscopiques des cornées	X	2 avril 2014	Dr Guigou	
Particularités de la chirurgie ophtalmique.	X	9 avril 2014	Dr Guigou	
Technique de prélèvement des greffons cornéens.	X	9 avril 2014	Dr Guigou	
Technique de reconstruction oculaire post prélèvement.	X	9 avril 2014	Dr Guigou	
Les règles d'asepsies : <ul style="list-style-type: none"><li>la désinfection du donneur : Désinfection cutanée et orbitaire</li><li>la préparation du préleveur</li></ul>	X	5 mai 2014	Dr Guigou	
Rapports anatomiques cutanés des gros troncs veineux	X	9 avril 2014	Dr Guigou	

# Validation de la formation

## PROTOCOLE DE COOPERATION : PRELEVEMENT DE CORNEES DANS LE CADRE DE PRELEVEMENT DE TISSUS CARNET DE VALIDATION DES ACQUIS

ITEMS PRATIQUE		EVALUATION			
		ACQUIS	DATE	NOM EVALUATEUR	SIGNATURE
Acquisition des règles d'asepsies chirurgicales		X	Du 29 juillet au 15 septembre 2014	Dr Guigou	
Acquisition de la technique de prélèvement	Conformité des gestes	X	Du 29 juillet au 15 septembre 2014	Dr Guigou	
	Dextérité, assurance, rapidité	X	Du 29 juillet au 15 septembre 2014	Dr Guigou	
	Précaution assurance	X	Du 29 juillet au 15 septembre 2014	Dr Guigou	
Acquisition de la ponction sanguine des gros troncs artériels ou veineux	Conformité des gestes	X	idem	Dr Guigou	
	Dextérité, assurance, rapidité	X	idem	Dr Guigou	
	Précaution assurance	X	idem	Dr Guigou	
Acquisition de la technique de restitution anatomique	Conformité des gestes	X	idem	Dr Guigou	
	Dextérité, assurance, rapidité	X	idem	Dr Guigou	
	Précaution assurance	X	idem	Dr Guigou	
	Qualité de restitution (Ad integrum)	X	idem	Dr Guigou	

# En pratique



# Prélèvement de feuillets épidermiques

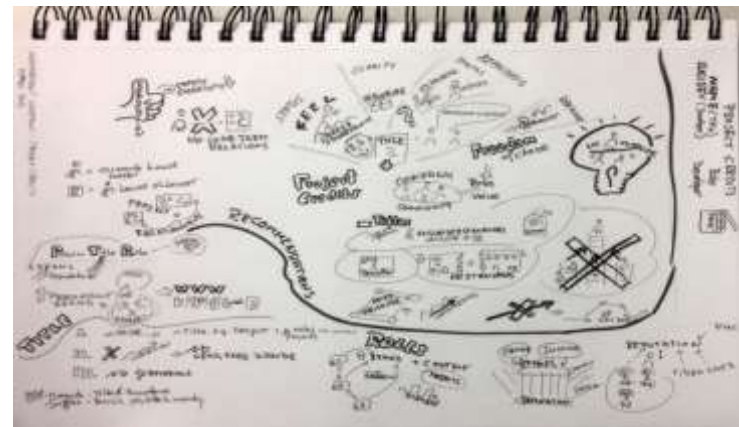
## Problématique :

- Disponibilité des réanimateurs et désorganisation du service de Réanimation
- Organisation du prélèvement complexe
- Intérêt pour les IDE Coordinatrices



# Le projet

- Adhésion de l'ensemble de la coordination
- Validation par les médecins coordinateurs et l'encadrement
- Autorisation par la direction
- Contact et envoi de la procédure par une coordination validée pour cet acte
- Etude de la faisabilité



# Le projet

- Ecriture du protocole de coopération :
  1. Fiche Projet : objectifs et actes dérogatoires
  2. Description du processus de prise en charge du donneur : items et éléments de réponse  
Par ex. : formation des délégués, indicateurs qualité
- Travail long, important : cohésion du projet



## COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

### *Prélèvement de peau mince (feuillet épidermique)*

*dans le cadre de prélèvement de tissus et/ou de prélèvement multi organes sur personnes décédées*

*Région Provence Alpes Côte d'Azur*

LE MODÈLE TYPE DE PROTOCOLE DE COOPÉRATION COMPREND DEUX PARTIES :

- FICHE PROJET
- TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »

# La formation théorique

- Cours théoriques par médecin réanimateur (4 h)
  - ✓ Anatomie et physiologie de la peau
  - ✓ Contre-indications locales au prélèvement
  - ✓ Aspects macroscopiques de la surface cutanée
  - ✓ Indications de greffe
  - ✓ Technique de prélèvement, matériel, asepsie et champ opératoire





# La formation pratique

- Apprentissage au maniement du dermatome sur résidu opératoire
- 3 prélèvements de peau mince supervisés par une IBODE et médecin délégué
- ✓ Asepsie, technique de prélèvement et restauration tégumentaire
- ✓ Règles d'asepsie rigoureuses
- ✓ Acquisition du geste simple
- ✓ Prélèvement « physique »



- Carnet de validation des acquis théoriques et pratiques

# En pratique



# Conclusion

- Diminution du nombre de greffons détruits



Cornées	2012	2014	2016
% destruction	68	52	43,3
% bacterio +	23,2	7,1	7,8



Epidermes	2017	2019
% destruction	14,3	0
% bacterio +	14,3	0

- Augmentation du nombre de prélèvements
- Délai de prélèvement plus court
- Soins techniques intéressants et valorisants



- Importance de l'adhésion et du soutien de l'ensemble de l'équipe
- Démarche qualité et évaluation des pratiques
- Prélèvement en autonomie mais médecin délégrant joignable et libérable si problème et/ou question

C'est une COOPERATION !

# Merci de votre attention

